



Attestation d'hébergement pour un ami

Par **maaxelle**, le **10/09/2008** à **14:25**

bonjour

Que risque t-on si on fait une attestation d'hébergement (pas un certificat) à une personne avec une carte d'identité belge qui n'habiterait pas chez moi, mais chez un copain, tout cela pour pouvoir faire changer son adresse au consulat, ouvrir un compte bancaire, s'inscrire en intérim (oui la personne ne travaille pas)

A part le fait de recevoir le courrier chez moi quels peuvent être les risques ?

- si la personne à un problème sur son compte bancaire : vers qui la banque va se retourner ?
- si des factures arrivent impayées (SFR, etc, des amendes SNCF, ...)

Je souhaite réellement l'aider mais je ne veux pas me créer de futurs problèmes

Voilà si quelqu'un pouvait me renseigner

Par **Marion2**, le **10/09/2008** à **17:49**

Et pourquoi feriez-vous une attestation d'hébergement si la personne habite chez un copain ?

Que ce copain se charge de cette attestation !
Cordialement